

Arrêté

Générale

modern

## Arrêté n° 88-1483/CAB portant exonération de matériel médical pour l'Hôpital général Peltier .

n° 88-1483/CAB

Ministère  
Ministère des finances et de l'économie nationale

Date de publication  
26 décembre 1988

Numéro JO  
n° 24 du 31/12/1988

Date du numéro  
31 décembre 1988

### INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

### VISAS

Le président de la République, chef du gouvernement

**Vu** les lois constitutionnelles nos LR / 77-001 et LR / 77-002 du 27 juin 1977 : Vu l'ordonnance n° LR / 77-008 en date du 30 juin 1977 : Vu le Code général des Impôts notamment en son article 21.12.03— par. 11

Sur proposition du ministre des Finances et de l'Economie nationale.

### TEXTE INTÉGRAL

Article premier — Est exonéré des taxes et surtaxes d'importation le matériel médical suivant, don de l'Organisation pour la Prévention de la Cécité (OPC) : Instruments de chirurgie oculaire fabriqués par Moria-Dugast, d'une valeur de 13.898.04 FF, objet de la lettre de transport aérien d'Air-France 057-2239 5881 du 8 novembre 1988. Ces matériels sont destinés au service d'Ophtalmologie de l'Hôpital général Peltier. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et exécuté par-tout où besoin sera.

**P. le président de la République et p.0.,le directeur de cabinet,ISMAEL GUEDI HARED.**